



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 070-247000755-20260413-2026CFUSPANCXML-BF



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 avril 2026

Budget Assainissement non collectif – Vote du CFU 2025

DÉLIBÉRATION

N° 2026-034

En exercice : 37
Titulaires présents : 27
Pouvoirs : 7
Absents : 10
Nombre de votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le treize avril, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal de Luxeuil-Les-Bains 70300 sur convocation adressée par le Président le sept avril dernier.

Le Conseil Communautaire nomme Claudette Faivre-Bazin secrétaire de séance.
Le Président, Jacques Deshayes, quitte la séance lors du vote des CFU.

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine BAVARD	P		Sophie EL OMRI	P		Éric PETITJEAN	P	
Jérôme BERNARD	POUV	Michel CALLOCH	Cédric FAIVRE	POUV	Jacques DESHAYES	Sébastien RICHARDOT	POUV	Christian CHAMAGNE
Joël BRICE	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Catherine SALFRANC	P	
Frédéric BURGHARD	POUV	Loïc LABORIE	Marie-Christine FRICHET	P		Alain SCHELLE	P	
Michel CALLOCH	P		Sylvie GAVOILLE	P		Yves SIMONIN	P	
Christian CHAMAGNE	P		Philippe GÉRARD	P	A	Nathalie SIRVEAUX	POUV	Véronique DEVOILLE
Roland CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	P		Justine TACLET	P	
Jean-Luc DAVAL	P		Didier HUA	P	A	Daniel TONNA	P	
Marie-Hélène DAVAL	P		Loïc LABORIE	P		Guillaume VILLEQUEZ	P	
Jacques DESHAYES	A		Christophe LEJEUNE	P		Anne-Lise VINCENT	POUV	Martine BAVARD
Véronique DEVOILLE	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Emilien MONNEY	P				
Hassan EL BOUCHEHATI	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Nicolas NURDIN	P				

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné / SUPP = Supplé(e) par

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précisant que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics et les associations syndicales autorisées adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances, réunie le 12 février 2026 ;

Considérant que le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

Considérant que les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Vu le compte financier unique 2025 du budget Assainissement non collectif ;

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Président quitte la séance avant le vote.

Section de fonctionnement

laissant apparaître un excédent d'exploitation de : 40 567.53 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		41 144.30
Opérations de l'exercice	64 719.13	64 142.36
Totaux	64 719.13	105 286.66
Résultat de clôture		40 567.53

Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	21 210.00	15 235.05
012 Charges de personnel	48 200.00	42 506.00
65 Autres charges de gestion courante	2 000.00	66.15
66 Charges financières	90.00	40.13
67 Charges exceptionnelles	3 000.00	710.75
68 Dotations aux provisions	1 000.00	0.00
042 Opération d'ordre de transfert	6 500.00	6 161.05
TOTAUX	82 000.00	64 719.13

Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits des services	60 450.00	61 743.56
77 Produits exceptionnels	405.70	0.80
042 Opération d'ordre de transfert	3 000.00	2 398.00
TOTAUX	63 855.70	64 142.36

Section d'investissement

laissant apparaître un excédent d'investissement de : 11 612.54 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		10 305.11
Opérations de l'exercice	4 853.62	6 161.05
Totaux	4 853.62	16 466.16
Résultat de clôture		11 612.54

Chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
20 Immobilisations incorporelles	5 000.00	960.00
21 immobilisations corporelles	9 000.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	1 500.00	1 495.62
040 Opérat° ordre transfert entre sect	3 000.00	2 398.00
TOTAUX	18 500.00	4 853.62

Chapitres recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
10 Dotation	1 694.89	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	6 500.00	6 161.05
TOTAUX	8 194.89	6 161.05

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Communautaire

- Approuve l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- Approuve les résultats de l'exercice 2025 du budget Assainissement Non collectif.
- Approuve le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES